

## A l'attention des présidents d'associations 59840 Prémesques

Prémesques, le 23 janvier 2020

Chères présidentes, chers présidents,

Veuillez trouver ci-joint votre dossier de demande de subvention. Celui-ci a été proposé par la commission « associations » et validé en conseil municipal du 3 décembre 2018. Il se compose du règlement d'attribution et des documents à remplir afin de pouvoir bénéficier d'une subvention pour l'année 2020.

Ce dossier a été prévu et pensé pour être clair et factuel sur notre système d'attribution des aides municipales.

Pour rappel, les associations sont classées en plusieurs catégories afin de coller au mieux aux besoins et fonctionnements de chacun. De plus, il n'y a plus un, mais trois types de subventions : fonctionnement, investissement et subvention exceptionnelle.

En cette année particulière, du fait des élections municipales, la future commission ne pourra se réunir avant fin mars afin d'étudier les dossiers et présenter ses propositions au vote du prochain budget.

Ce dossier sera donc à rendre au plus tard le  $\underline{01/03/2020}$ . Passé cette date, plus aucun dossier ne sera pris en compte.

Je reste bien sûr à votre disposition pour toutes questions.

Dans l'attente de vous revoir,

Associativement...



